ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Saône

DPE

Service interdépartemental de gestion des personnels du 1er degré privé sous contrat

Aux nouveaux maîtres auxilaires

NOM, PRENOM : ……

GRADE : Maître auxiliaire

OBJET : convocation pour le contrôle médical obligatoire de votre aptitude physique

REF : Décret n° 86-442 du 14 mars 1986

En vue de votre installation (ou de votre réintégration), vous devez vous présenter chez un médecin agréé dont vous trouverez la liste auprès du secrétariat de votre établissement, pour y subir un examen médical de votre aptitude physique à exercer à l'éducation nationale.

Vous voudrez bien vérifier, avant l'examen médical, que vos vaccinations obligatoires sont à jour, et en apporter la preuve avec votre carnet de santé ou un certificat de vaccination à jour. Par ailleurs, vous devrez vous munir de tous documents concernant votre état de santé.

Après l'examen médical, vous retournerez la fiche de contrôle d'aptitude à votre service gestionnaire, remplie et signée par le médecin agréé.

Vous n'aurez pas d'honoraires à verser au médecin examinateur. Il vous appartiendra de lui transmettre la fiche de remboursement d'honoraires qu'il renseignera et adressera au rectorat. L'administration lui réglera directement ses honoraires.

Le service interdépartemental de gestion des enseignants du 1er degré privé sous contrat de l'académie de Besançon